

CIRCULAIRE
A L'ATTENTION DES DIRECTIONS
DES ETABLISSEMENTS MEMBRES DE L'FHL

PERIODES DE REFERENCES MENSUELLES NATIONALES 2021 - PRMN 2021

Madame,
 Monsieur,

Par la présente j'ai l'honneur de vous informer que la Commission paritaire de la Convention collective de travail des salariés occupés dans les établissements hospitaliers luxembourgeois a retenu les périodes de références mensuelles nationales suivantes **pour l'année 2021**:

1. Calcul de la durée de travail brute annuelle (art. 5 B).1. de la CCT):

Année	2021
Nombre de jours de calendrier	365
Nombre de samedis	-52
Nombre de dimanches	-52
Nombre total de jours de travail théoriques	261
Nombre d'heures moyennes par jour	x 7,6
Durée de travail annuelle semi-nette	1983,6

2. Calcul de la durée de travail semi-nette annuelle et conversion de jours fériés d'usage et de jours fériés légaux en jours de congé conventionnel non affectés à une date de calendrier précise (art. 5 B).2. de la CCT):

jours fériés légaux et jours fériés d'usage non-convertis en jours de congé conventionnels	5
exprimé en nombre d'heures brutes (5 x 7,6)	38
durée de travail annuelle semi-nette	1945,6 (1946)

Calcul de la période de référence mensuelle moyenne (art. 5 B).3. de la CCT):

durée de travail annuelle semi-nette divisée par 12 mois	12
période de référence mensuelle moyenne	162,13

3. Calcul de la période de référence mensuelle minimum et de la période de référence maximum (art. 5 B).4. de la CCT):

Période de référence mensuelle minimum	145,92 (146)
Période de référence mensuelle maximum	178,35 (178)

4. PRMN 2020

MOIS 2021	PRMN
Janvier	152
Février	152
Mars	176
Avril	160
Mai	152
Juin	160
Juillet	168
Août	168
Septembre	168
Octobre	160
Novembre	160
Décembre	170
TOTAL	1946

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

Patty GEISEN
 Coordinatrice de la Commission
 Paritaire CCT FHL